

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 25467**

### Intitulé

DE : Diplôme d'Etat Diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social

| AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION  | QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION       |
|---|--|
| MINISTÈRE CHARGÉ DES AFFAIRES SOCIALES<br>Modalités d'élaboration de références :<br>Commission professionnelle consultative du travail social et de l'intervention sociale | Directeur régional des affaires sanitaires et sociales |

### Niveau et/ou domaine d'activité

**V (Nomenclature de 1969)**

**3 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

332 Travail social

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'accompagnant éducatif et social de proximité réalise une intervention sociale au quotidien visant à compenser les conséquences d'un handicap, quelles qu'en soient l'origine ou la nature. Il prend en compte les difficultés liées à l'âge, à la maladie, ou au mode de vie ou les conséquences d'une situation sociale de vulnérabilité, pour permettre à la personne d'être actrice de son projet de vie. Il accompagne les personnes tant dans les actes essentiels de ce quotidien que dans les activités de vie sociale, scolaire et de loisirs. Il veille à l'acquisition, la préservation ou à la restauration de l'autonomie d'enfants, d'adolescents, d'adultes, de personnes vieillissantes ou de familles, et les accompagne dans leur vie sociale et relationnelle.

Le diplôme est structuré sur la base :

- o d'un socle commun de compétences représentant 70% des enseignements théoriques
- o de trois spécialités spécifiques au contexte d'intervention : accompagnement de la vie à domicile, accompagnement à la vie en structure collective, accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire.

Le DEAES comporte 4 domaines de compétences :

Domaine de compétences 1 - Se positionner comme professionnel dans le champ de l'action sociale ;

Domaine de compétences 2 - Accompagner la personne au quotidien et dans la proximité ;

Domaine de compétences 3 - Coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés ;

Domaine de compétences 4 - Participer à l'animation de la vie sociale et citoyenne de la personne ;

Ces compétences se déclinent en compétences socle et en compétences « spécialités » en fonction du lieu de l'intervention choisie

L'enseignement comporte une période de formation théorique et d'une formation pratique

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

L'accompagnant éducatif et social est un salarié employé par des organismes publics ou privés à but lucratif ou non lucratif, oeuvrant notamment pour le maintien à domicile ou le suivi personnalisé au sein des établissements ou services médicosociaux ou dans des établissements d'enseignements ou de formation

aide médico-psychologique, auxiliaire de vie sociale, auxiliaire de vie scolaire collectif

### Codes des fiches ROME les plus proches :

J1501 : Soins d'hygiène, de confort du patient

K1302 : Assistance auprès d'adultes

K1301 : Accompagnement médicosocial

K1303 : Assistance auprès d'enfants

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

Le DEAES peut être obtenu par la voie de la formation initiale, continue ou, en tout ou pour partie, par la validation des acquis de l'expérience.

L'évaluation des compétences acquises par les stagiaires qui porte sur le socle commun et sur la spécialité, est effectuée tout au long de leur parcours de formation par les établissements de formation, conformément au référentiel de certification organisé par domaine de compétence :

DC1 : Se positionner comme professionnel dans le champ de l'action sociale

DC2 : Accompagner la personne au quotidien et dans la proximité ;

DC3 : Coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés ;

DC4 : Participer à l'animation de la vie sociale et citoyenne de la personne

Un domaine est validé lorsque le candidat obtient une note moyenne au moins égale à 10/20 pour ce domaine

Chaque domaine est validé séparément

Le candidat obtient la certification du DEAES dans la spécialité choisie.

### Bloc de compétence :

| INTITULÉ   | DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION   |
|--|--|
| Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 25467 - Se positionner comme professionnel dans le champ de l'action sociale         | DC1 : moyenne entre la note moyenne obtenue à l'épreuve écrite et en contrôle continu et celle obtenue en pratique professionnelle (stages) .                  |
| Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 25467 - Accompagner la personne au quotidien et dans la proximité                    | DC2 : moyenne des notes obtenues pour l'élaboration d'un dossier pratique (écrit), la soutenance orale de ce dossier et la pratique professionnelle (stages) . |
| Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 25467 - Coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés                        | DC3 : moyenne d'une note d'épreuve orale de présentation d'un dossier de pratique professionnelle et d'une note de pratique professionnelle (stages).;         |
| Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 25467 - DC4 : Participer à l'animation de la vie sociale et citoyenne de la personne | DC4 : moyenne d'une note orale sur l'exposé d'une épreuve de situation (écrite) et d'une note de pratique professionnelle (stages).                            |

**Validité des composantes acquises : 5 an(s)**

**CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION OUINON**

**COMPOSITION DES JURYS**

|  |   |  |
|--|---|--|
| Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant | X | <p>Le jury plénier du diplôme nommé par le représentant de l'Etat dans la région, comprend au plus treize membres dont le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, président et douze membres répartis en trois collèges égaux:</p> <p>1o Des formateurs issus des établissements de formation, publics ou privés, préparant au diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social;</p> <p>2o Des représentants de l'Etat, des collectivités publiques ou de personnes qualifiées dans le champ de l'action sociale, médico-sociale et dans le champ éducatif;</p> <p>3o Des représentants qualifiés du secteur professionnel.</p> <p>Ce jury peut, en tant que de besoin, se subdiviser en groupes d'examineurs</p> |
| En contrat d'apprentissage                                       | X | <p>Le jury plénier du diplôme nommé par le représentant de l'Etat dans la région, comprend au plus treize membres dont le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, président et douze membres répartis en trois collèges égaux:</p> <p>1o Des formateurs issus des établissements de formation, publics ou privés, préparant au diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social;</p> <p>2o Des représentants de l'Etat, des collectivités publiques ou de personnes qualifiées dans le champ de l'action sociale, médico-sociale et dans le champ éducatif;</p> <p>3o Des représentants qualifiés du secteur professionnel.</p> <p>Ce jury peut, en tant que de besoin, se subdiviser en groupes d'examineurs</p> |
| Après un parcours de formation continue                          | X | <p>Le jury plénier du diplôme nommé par le représentant de l'Etat dans la région, comprend au plus treize membres dont le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, président et douze membres répartis en trois collèges égaux:</p> <p>1o Des formateurs issus des établissements de formation, publics ou privés, préparant au diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social;</p> <p>2o Des représentants de l'Etat, des collectivités publiques ou de personnes qualifiées dans le champ de l'action sociale, médico-sociale et dans le champ éducatif;</p> <p>3o Des représentants qualifiés du secteur professionnel.</p> <p>Ce jury peut, en tant que de besoin, se subdiviser en groupes d'examineurs</p> |
| En contrat de professionnalisation                               | X | <p>Le jury plénier du diplôme nommé par le représentant de l'Etat dans la région, comprend au plus treize membres dont le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, président et douze membres répartis en trois collèges égaux:</p> <p>1o Des formateurs issus des établissements de formation, publics ou privés, préparant au diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social;</p> <p>2o Des représentants de l'Etat, des collectivités publiques ou de personnes qualifiées dans le champ de l'action sociale, médico-sociale et dans le champ éducatif;</p> <p>3o Des représentants qualifiés du secteur professionnel.</p> <p>Ce jury peut, en tant que de besoin, se subdiviser en groupes d'examineurs</p> |

|   |   |   |
|---|---|---|
| Par candidature individuelle                | X | Le jury plénier du diplôme nommé par le représentant de l'Etat dans la région, comprend au plus treize membres dont le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, président et douze membres répartis en trois collèges égaux:<br>1o Des formateurs issus des établissements de formation, publics ou privés, préparant au diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social;<br>2o Des représentants de l'Etat, des collectivités publiques ou de personnes qualifiées dans le champ de l'action sociale, médico-sociale et dans le champ éducatif;<br>3o Des représentants qualifiés du secteur professionnel.<br>Ce jury peut, en tant que de besoin, se subdiviser en groupes d'examineurs |
| Par expérience dispositif VAE prévu en 2016 | X | Le jury plénier du diplôme nommé par le représentant de l'Etat dans la région, comprend au plus treize membres dont le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, président et douze membres répartis en trois collèges égaux:<br>1o Des formateurs issus des établissements de formation, publics ou privés, préparant au diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social;<br>2o Des représentants de l'Etat, des collectivités publiques ou de personnes qualifiées dans le champ de l'action sociale, médico-sociale et dans le champ éducatif;<br>3o Des représentants qualifiés du secteur professionnel.<br>Ce jury peut, en tant que de besoin, se subdiviser en groupes d'examineurs |

|                                   | OUI | NON |
|-----------------------------------|-----|-----|
| Accessible en Nouvelle Calédonie  |     | X   |
| Accessible en Polynésie Française |     | X   |

| LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS   | ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX |
|--|-------------------------------------|
| <p>Certifications reconnues en équivalence :</p> <p>dispense de certification des titulaires du DEAVS pour le DEAES spécialité accompagnement de la vie à domicile</p> <p>dispense de certification des titulaires du DEAMP pour le DEAES spécialité accompagnement de la vie en structure collective</p> <p>Autres certifications :</p> <p>par domaine de compétence, dispenses de certification du socle commun pour les titulaires d'un diplôme de niveau V du secteur social ou sanitaire souhaitant obtenir le diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social</p> |                                     |

#### Base légale

##### Référence du décret général :

Décret no 2016-74 du 29 janvier 2016 relatif au diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social et modifiant le code de l'action sociale et des familles (partie réglementaire)

##### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 29 janvier 2016 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social

##### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

##### Références autres :

#### Pour plus d'informations

##### Statistiques :

##### Autres sources d'information :

Info'métiers santé social 0825 042 042 (0.15€/mn)

<http://www.social.gouv.fr>

**Lieu(x) de certification :**

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

**Historique de la certification :**